

Déterminants et pronoms

Savoir dire si un mot est un déterminant ou un pronom, nommer chaque sorte de déterminant et reconnaître les pronoms personnels, démonstratifs et indéfinis.

1 Définitions

- **Déterminant** : avant le nom, dans le GN, s'accorde avec lui, jamais seul.
- **Pronom** : seul, remplace un GN (son **antécédent**) ou désigne qui parle ; il a une fonction (sujet, COD, COI...).

2 Les déterminants

Sorte	Formes
article défini	le, la, l', les ; au, aux, du, des (contractés)
article indéfini	un, une, des
article partitif	du, de la, de l' (pas de pluriel)
possessif	mon, ton, son, notre, votre, leur...
démonstratif	ce, cet, cette, ces
indéfini	aucun, plusieurs, quelques, certains, chaque, tout
numéral	deux, dix, vingt, cent, mille
interrogatif / exclamatif	quel(s), quelle(s), combien de ; que de (!)

3 Les pronoms

- **Personnels** : je, tu, il, elle, nous, vous, ils, elles ; me, te, le, la, les ; lui, leur ; se ; moi, toi, eux ; en, y.
- **Démonstratifs** : celui, celle, ceux, celles (+ de, qui, -ci, -là) ; ce (c') ; ceci, cela, ça.
- **Indéfinis** : personne, rien, aucun, on, quelqu'un, certains, plusieurs, chacun, tout, tous.

4 Méthode : déterminant ou pronom ?

1. Regarde ce qui suit : un nom (ou adjectif + nom) → déterminant.
2. Un verbe, « qui / que », ou rien → pronom.
3. Pour un pronom, cherche l'antécédent et la fonction.

5 Pièges à éviter

- *du* partitif (du pain) ≠ *du* contracté (je reviens du marché).
- *leur* devant un verbe : jamais de s.
- *premier, dixième* : adjectifs, pas déterminants.
- *chaque* + singulier ; *personne n'est venu* (sans « pas »).
- *celui, celle* jamais seuls.

L'ESSENTIEL

- Le déterminant accompagne un nom ; le pronom le remplace.
- Les trois articles : défini, indéfini, partitif (quantité qu'on ne compte pas).
- Déterminants indéfinis, numéraux, interrogatifs et exclamatifs s'ajoutent en 5e.
- Pronoms à connaître : personnels, démonstratifs, indéfinis.
- Le, la, les, leur, aucun, plusieurs, certains, ce : même forme, deux classes possibles.

*Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4).
Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite
et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).*